

SHDM

**Réalisation d'un plan d'ensemble
pour le site Contrecoeur**

Contexte de planification

Document préliminaire

Février 2005

TABLE DES MATIÈRES

IDENTIFICATION DU SECTEUR.....	1
Localisation	1
Délimitation	1
Superficies.....	1
Accessibilité.....	1
LECTURE DU MILIEU.....	2
Trame de rues	2
Hiérarchie routière.....	2
Accessibilité.....	2
Utilisation du sol du secteur	3
Contraintes à l'utilisation du sol.....	4
Interface au site	4
Usages et éléments structurants aux abords du secteur.....	4
Secteurs résidentiels	5
Activité commerciale	9
Desserte en parcs et espaces verts	13
CADRE DE PLANIFICATION	14
Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.....	14
Orientations d'aménagement, objectifs et actions pertinents	14
Projets ayant un impact sur le secteur.....	15
Secteur de planification détaillée : Bourget-Forget.....	15
Synthèse des orientations pan-montréalaises pour l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve concernant le secteur.....	16
Chapitre de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.....	16
Objectifs pertinents	16
Affectation du sol du secteur.....	16
Densité de construction du secteur	17
Cadre réglementaire actuel	18
PROJETS SIMILAIRES	19
Réaménagement du site de Benny Farm	19
Réaménagement des Terrains Angus	19

IDENTIFICATION DU SECTEUR

Localisation

Arrondissement : Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Quartier de l'arrondissement : Mercier-Est (source : chapitre) *Carte en annexe*

Secteur adjacent aux arrondissements d'Anjou et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est

Délimitation

Sud : Arrière des lots au nord de la rue Sherbrooke Est

Nord : Limite entre l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et d'Anjou

Est : Carrière Lafarge

Ouest : Arrière des lots à l'est des rues Jacques-Porlier, Eugène-Achard et Paul-Pau

Superficies

Superficie totale du secteur : 376 000 m² (source : arrondissement)

Superficie résidentielle : 226 000 m²

Superficie commerciale : 150 000 m²

Accessibilité

Prolongements possibles à partir de la trame de rues existante:

- Rue Robitaille
- Rue d'Anjou
- Rue Rousseau
- Rue de Gros-Bois
- Rue Rondeau

LECTURE DU MILIEU

Trame de rues

- Trame orthogonale comportant un certain nombre d'irrégularités (sens uniques, cul-de-sac)
- Nombreux sens uniques perpendiculaires à la rue Sherbrooke Est (axe nord-sud)
- Rupture de la trame de rues entre l'arrondissement et celui d'Anjou. Les rues se terminent en cul-de-sac. Dans l'éventualité de leur connexion à la trame d'Anjou, la démolition de bâtiments sera nécessaire

Hiérarchie routière

- Artères principales : rue Sherbrooke Est, boulevard Roi-René
- Rues collectrices : Rue de Grosbois (axe est-ouest), rue Robitaille (axe est-ouest), boulevard Pierre-Bernard (axe nord-sud), avenue Rondeau (au nord, axe nord-sud)

Accessibilité

Prolongements possibles à partir de la trame de rues existante:

- Rue Robitaille
- Rue d'Anjou
- Rue Rousseau
- Rue de Gros-Bois
- Rue Rondeau

Utilisation du sol du secteur

- Actuellement vacant, boisé
- Non clôturé lorsque adjacent à l'arrière de lots résidentiels, seulement bornes en béton
- Rue aménagée (lampadaires) à l'arrière du bâtiment en construction (*ancienne voie d'accès au site de dépôt à neiges?*)
- Rue Sherbrooke : mesures de mitigation (talus, plantation d'arbres, aménagement paysager), deux panneaux d'affichage, absence de trottoir sauf de part et d'autre de l'abribus
- Nombreux sentiers (piétonniers, de raquette)
- Présence d'aménagements dans la continuité de la rue de Gros-Bois (cabane d'oiseaux, pont de bois, etc.)
- Entreposage de matériaux à l'arrière du CLSC



Vues du site à partie de la rue Sherbrooke Est (photos 24-25-26)



Mesures de mitigation (photo 31)



Rue aménagée (photo 36)



Discontinuité du trottoir (photo 37)



Entreposage (photo 44)



Accès au secteur, rue de Grosbois (photo 60)



Aménagements sur le site (photo 63)

Contraintes à l'utilisation du sol

- Contamination du sol en lien avec l'ancien site de dépôt de neiges usées
- Proximité de la carrière toujours en exploitation
- Topographie?
- Odeurs en provenance des raffineries (vents dominants?)

Interface au site

- Sud : rue Sherbrooke Est : CLSC et bâtiment de services en construction
- Ouest : rues locales résidentielles Jacques-Porlier, Eugène-Achard et Paul-Pau (habitations unifamiliales jumelées, constructions des années 1970, homogénéité du cadre bâti)
- Nord : arrondissement d'Anjou : secteur résidentiel récent, lotissement privé d'habitations unifamiliales contiguës, habitations unifamiliales jumelés
- Est : Carrière Lafarge

Usages et éléments structurants aux abords du secteur

Sud : Rue Sherbrooke Est : commercial, résidentiel et institutionnel (CLSC), industrie légère

Ouest et Nord : résidentiel de faible à moyenne densité (présence du parc Thomas-Chapais d'une superficie importante)

Est : carrière en exploitation à l'est

Dans un cadre plus large :

Nord : autoroute 40

Ouest : autoroute 25, Place Versailles, station de métro Honoré-Beaugrand (terminus), pôle institutionnel et récréatif majeur et Centre de réadaptation Mont-Saint-Antoine

Est : zone industrielle des raffineries pétrolières



Intersection de la rue Sherbrooke Est à l'autoroute 25 (vers l'ouest) (photo 2)

Secteurs résidentiels

Rues locales situées **au sud** de la rue Sherbrooke :

- Typologie résidentielle diversifiée dominée par des triplex contigus de trois étages et de construction des années 1970 (briques jaunes, balcons)
- Rue Contrecoeur : caractère davantage « *villageois* », offrant des habitations unifamiliales isolées de petit gabarit, issues des années 1950. La plupart d'entre elles ont fait l'objet de rénovations ayant quelque peu atténué leur caractéristiques architectoniques d'origine



Habitation rue Fletcher (photo 8)



Typologie dominante au sud de la rue Sherbrooke Est (photo 9)



Caractère plus villageois de la rue Contrecoeur (photos 49-50)



Secteur résidentiel **au nord** de la rue Sherbrooke et **à l'ouest** du secteur visé :

- Homogénéité du cadre bâti en termes de gabarit, de matériaux de revêtement, d'implantation, etc. (habituellement un modèle de résidence par tronçon de rue)
- Dominance d'habitations unifamiliales jumelées (semi-détachés) de un à trois étages
- Parc résidentiel issu des années 1960
- Revêtement des bâtiments alliant la pierre, la brique et le déclin d'aluminium
- Rues Jacques-Porlier et Eugène-Achard : arbres matures



Rue Jacques-Porlier (photos 55-56-58-57-66-67)



Rue Taillon (photos 73-74-75)



Rue Eugène-Achard (photos 78-79)

En s'éloignant du secteur vers l'ouest :

- Nord de la rue Pierre-Bernard et en façade au parc Thomas Chapais : augmentation de la densité des constructions
- Continuité de la typologie résidentielle unifamiliale jumelée à l'ouest du secteur
- Insertions d'habitations de plus forte densité
- Rue Paul-Pau (entre les rues Tiffin et Rousseau) : triplex contigus, environnement urbain de moindre qualité (faible entretien du cadre bâti, réseau câblé aérien, faible recul des bâtiments, etc.)



Nord de la rue Pierre-Bernard (photos 85-86)



Continuité de la typologie unifamiliale jumelée, rue Desmarteau (photo 83)



Insertion de bâtiments résidentiel de densité plus élevée: rue de Gros-Bois (photo 110)



Rue Paul-Pau – entre Tiffin et Rousseau (photo 69)

Secteur résidentiel **au nord** du site Contrecoeur (arrondissement d'Anjou):

- Constructions récentes
- Regroupement de différents modèles offrant des habitations unifamiliales isolées, jumelées ou contiguës, alliant la brique à un autre matériau tel la pierre et le bois (récurrence)
- Qualité architecturale intéressante
- Accès nécessitant un important détour vers le nord en raison de la rupture de la trame
- Un seul bâtiment comprend 6 étages (proximité du site)
- Lotissement privé d'habitations unifamiliales contiguës (adjacent au site)
- Présence du parc Roger-Rousseau (terrains récréatifs)



Cadre bâti résidentiel plus au nord du secteur (photos 94-95)



Cadre bâti résidentiel juste au nord du secteur (photos 97-99-100)



Cadre bâti résidentiel juste au nord du secteur, rue Rondeau (photos 101-115-lotissement privé, 102)

Activité commerciale

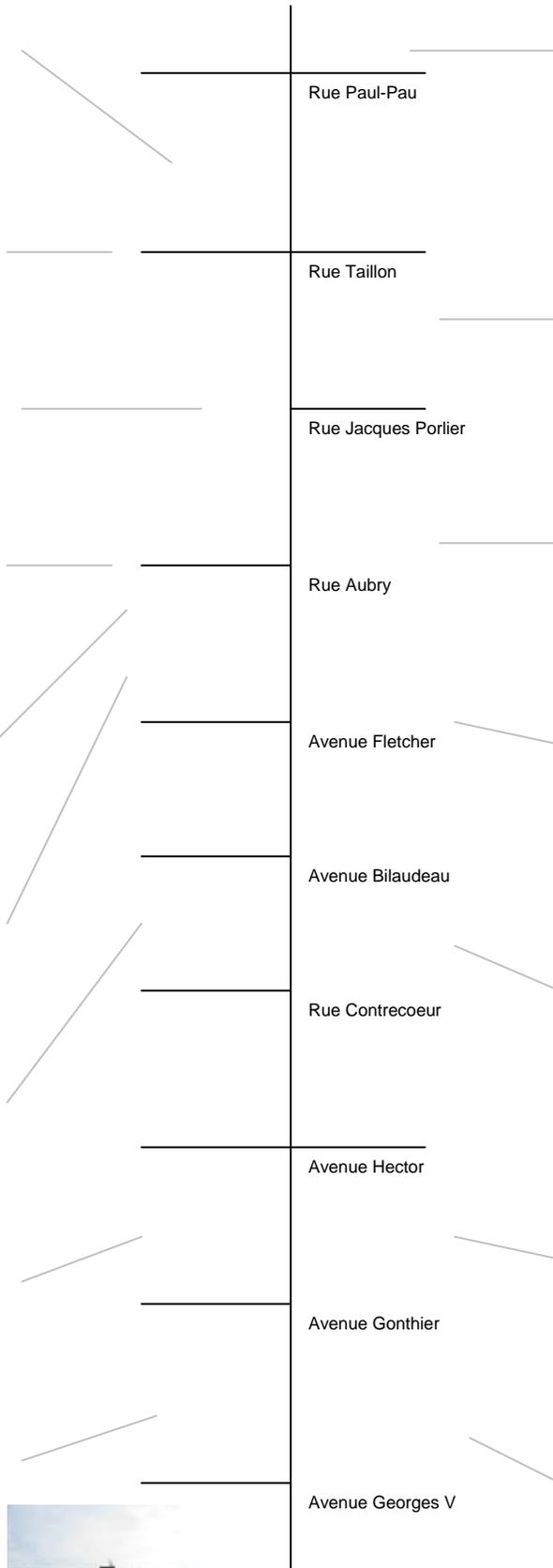
Rue Sherbrooke :

- Mixité des activités mais dominance de la fonction commerciale de dessertes locales et de proximité
- Au nord : bâtiments commerciaux de construction récente (Subway, SuperClub Vidéotron et Pharmaprix), CLSC (6 étages)
- Au sud : nombreux commerces, regroupement au rez-de-chaussée d'un immeuble multifamilial situé en contrebas de la rue (aucun local vacant). Plus à l'est, présence d'industries légères (ferblantier, vitrerie). Insertions résidentielles (2 bâtiments de typologie multifamiliale).
- Mis à part le panneau de la pharmacie Jean-Coutu, sobriété dans l'affichage commercial



Vues d'ensemble de la rue Sherbrooke Est (photo 52 vers l'ouest, photos 18 et 53 vers l'est)

OUEST



Rue de Gros-Bois :

- Noyau commercial de proximité inséré dans la trame résidentielle (à l'ouest du site, entre les rues Jacques-Porlier et Taillon)
- Rez-de-chaussée occupé par des commerces et services de proximité et étage consacré à la fonction résidentielle
- Faible qualité architecturale



Noyau commercial de la rue de Gros-Bois (photo 64)



Habitation face au noyau commercial, rue de Gros-Bois (photo 65)



Habitation à proximité du noyau, rue Taillon (photo 110)

Rue Chaumont :

- Localisée plus à l'ouest du secteur, à proximité d'un pôle institutionnel composé d'une église et d'une école, s'étend sur trois tronçons
- Dessertes commerciale de proximité et locale
- Typologie des établissements fort variée : alimentation spécialisée, clinique médicale, restauration, vêtement et chaussure, fleuriste, etc.
- Faible qualité du cadre bâti et de l'aménagement du domaine public mais effet dynamisant sur la trame et l'ambiance urbaine (achalandage significatif, aucun local vacant)
- Espaces de stationnement aménagés perpendiculairement à la rue



Ensemble commercial de la rue Chaumont (à partir de l'intersection de l'avenue des Ormeaux) (photo 108)



Pôle institutionnel à l'intersection de la rue Chaumont et de l'avenue des Ormeaux (photo 109)



Façades commerciales de la rue Chaumont (photos 106 et 107)



Desserte en parcs et espaces verts

- Proximité de deux parcs de superficie importante : le parc Thomas-Chapais (vaste espace boisé) et le parc Roger-Rousseau (équipements récréatifs)
- Aréna Chaumont et boisé (Saint-Conrad) au nord du secteur, accessibilité par l'arrondissement d'Anjou
- Proximité de deux espaces verts insérés dans la trame résidentielle à l'ouest du secteur



Parc Thomas-Chapais, important couvert boisé (photos 111 et 117)



Parc Roger-Rousseau (photo 89)



Boisé Saint-Conrad et aréna (photo 105)

CADRE DE PLANIFICATION

Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

Orientations d'aménagement, objectifs et actions pertinents

▪ **Orientation 2.1 : Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets**

Objectif 2 : Favoriser la construction de 60 000 à 75 000 logements entre 2004 et 2014

Action 2.1 : Stimuler la construction de logements sur les terrains vacants propices à la construction résidentielle

Action 2.2 : Soutenir le changement de vocation, à des fins résidentielles, de secteurs et de bâtiments actuellement occupés à des fins autres que l'habitation

▪ **Orientation 2.2 : Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain**

Objectif 3.1 : Consolider et mettre en valeur le territoire en relation avec les réseaux de transport existants et projetés

Action 3.1 : Faciliter les déplacements entre les différents secteurs de la Ville en établissant de nouvelles dessertes de transport collectif

Action 3.3 : Lier stratégiquement les secteurs de la Ville en parachevant le réseau routier

Objectif 4 : Confirmer le rôle stratégique du transport des marchandises par la consolidation des infrastructures existantes

Action 4.1 : Améliorer l'accessibilité et la desserte des principaux secteurs générateurs de déplacements de marchandises

▪ **Orientation 2.4 : Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés**

Objectif 8 : Consolider les secteurs d'emplois en favorisant l'accueil d'entreprises dynamiques et en améliorant les liens de transport

Action 8.4 : Régénérer les grands sites désaffectés afin qu'ils accueillent de nouvelles activités économiques

▪ **Orientation 2.5 : Un paysage urbain et une architecture de qualité**

Objectif 11 : Mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires du paysage urbain

Action 11.5 : Préserver les spécificités de la trame urbaine montréalaise

Moyen de mise en œuvre : [...] assurer le respect des particularités du tissu urbain montréalais, comme l'orientation et la structure des rues, la forme des îlots et les caractéristiques du cadre bâti. Ces interventions devront concilier les orientations du Plan valorisant les déplacements piétonniers et l'utilisation du transport collectif

Objectif 12 : Favoriser une architecture de qualité et consolider le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu

Action 12.1 : Favoriser une production architecturale de qualité et respectueuse du caractère montréalais

Moyen de mise en œuvre : encadrer l'insertion des nouvelles constructions dans les milieux établis par les outils réglementaires appropriés en tenant compte des caractéristiques dominantes de cadre

bâti existant (alignement, implantation, marges, typologie, niveau des accès, proportion et position des ouvertures, éléments architectoniques ou volumétriques)

Projets ayant un impact sur le secteur

- Instaurer des mesures préférentielles au transport collectif [...] le long de la rue Sherbrooke Est (p. 39) (*carte 2.2.1 en annexe*).
- Prolonger le boulevard Rodolphe-Forget, du boulevard Henri-Bourassa Est à la rue Notre-Dame Est, incluant le réaménagement de l'échangeur dans l'axe de l'autoroute 40 (tracé à préciser, intervention de la Ville de Montréal et du MTQ) (p. 51) (*carte 2.2.3 en annexe*).
- Soutenir les principales interventions proposées relatives au transport des marchandises tel le prolongement du boulevard Rodolphe-Forget (p. 63) (*carte 2.2.3 en annexe*).
- Définir et mettre en œuvre un concept d'aménagement et une stratégie de développement pour le secteur de planification détaillée Bourget-Forget en étudiant les options de desserte routière et de lotissement qui soutiennent une intensification de l'emploi.

Secteur de planification détaillée : Bourget-Forget

- **Problématique :**
 - Vastes terrains vacants à vocation principalement industrielle.
 - Risques de contamination pouvant conditionner le développement et les usages dans certaines parties du secteur.
 - Mise en valeur du secteur conditionnelle à l'amélioration des liens nord-sud : prolongement du boulevard Rodolphe-Forget entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Notre-Dame Est (incluant le réaménagement de l'échangeur dans l'axe de l'autoroute 40).
 - Amélioration de la desserte de transport collectif.
Deux projet de mise en place de corridor de transport collectif. L'un dans l'axe est-ouest à partir de la future station de métro située à l'angle du boulevard Des Galeries d'Anjou et de la rue Bélanger vers la future avenue Bourget. L'autre dans l'axe nord-sud le long du boulevard Rodolphe-Forget.
- **Balises d'aménagement pertinentes :**
 - Évaluer la consolidation du développement résidentiel situé dans la partie sud-ouest du secteur en préconisant des mesures appropriées d'atténuation des nuisances.
 - Assurer une occupation plus intensive du secteur et la compatibilité des usages projetés en regard du milieu de vie avoisinant.
 - Assurer, par des infrastructures adéquate, l'accessibilité aux terrains à mettre en valeur, entre la rue Notre-Dame Est et le boulevard Henri-Bourassa Est tout en limitant les impacts de la circulation de transit dans les milieux de vie existants et projetés.
 - Prévoir l'implantation de mesures préférentielles au transport collectif de même que des aménagements sécuritaires destinés aux cyclistes et aux piétons.

Plan en annexe

Synthèse des orientations pan-montréalaises pour l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve concernant le secteur

- Qualité des milieux de vie : secteur propice à la construction résidentielle
- Secteurs d'emplois diversifiés : secteur propice à un développement de l'emploi
- Transport collectif : Mesures au transport collectif potentielles [dans l'axe de la rue Sherbrooke Est]
- Réseau routier et transport collectif : Prolongement projeté du boulevard Rodolphe-Forget dont le tracé reste à préciser, mesures préférentielles de transport collectif potentielles

Plans-synthèses des arrondissements de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est en annexe

Chapitre de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Objectifs pertinents

- Améliorer la cohabitation entre les secteurs industriels et résidentiels
- Assurer la vitalité des secteurs de commerce pour mieux desservir les besoins de la population
- Accroître le nombre et la qualité des logements (p.7)
 - « Pour la première fois en 40 ans, la population du quartier a augmenté, soit de 8%, et le nombre de logements occupés a connu une croissance de 11% »
 - « Rareté des terrains vacants [...] la conversion de bâtiments non résidentiels et les changements de vocation de secteurs autrefois occupés par des institutions ou des industries se multiplient »
 - « Le contexte appelle une intervention municipale intégrée et concertée afin de susciter la conversion à des fins résidentielles de certains sites et de bâtiments actuellement occupés à d'autres fins »
 - « Afin de maintenir des logements de types variés à une diversité de prix, l'arrondissement souscrit à l'idée d'exiger un pourcentage minimal d'unités de logements abordables dans les projets résidentiels »
- Protéger les arbres et améliorer la desserte en parcs tout en assurant l'animation, l'entretien et la sécurité de ces derniers
- Faciliter la circulation en transport collectif, à pied et en vélo sur l'ensemble du territoire
- Rendre le réseau routier plus sécuritaire et convivial pour les piétons et les cyclistes tout en améliorant la quiétude des milieux résidentiels
- Encourager le développement du sentiment d'appartenance à l'arrondissement

Affectation du sol du secteur

- Secteur résidentiel et secteur d'emplois [au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, ce secteur d'emploi est qualifié « d'industriel »]

Plan en annexe

Densité de construction du secteur

- Secteur 14-C2 (secteur à construire, correspond à l'affectation « secteur résidentiel »)
 - Bâtiment de un à trois étages hors-sol;
 - Taux d'implantation au sol faible ou moyen;
 - C.O.S. minimal : 0,2
 - C.O.S. maximal : 3,0

- Secteur 14-C3 (secteur à construire, correspond à l'affectation « secteur d'emplois »)
 - Bâti de un à trois étages hors-sol
 - Implantation isolée ou jumelée
 - Taux d'implantation au sol moyen
 - C.O.S. minimal : 0,2
 - C.O.S. maximal : 2.0

Plan en annexe

Cadre réglementaire actuel

Zone	Source		Étages hors-sol	Implantation	Taux d'implantation	C.O.S.	Composantes (affectations du sol) / Usages prescrits
Zone résidentielle	Chapitre d'arrondissement		1 à 3	n.a.	Faible ou moyen	0,2 à 3,0	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logements ▪ Commerces ▪ Équipements collectifs ou institutionnels
	Règlement 01-275 de l'arrondissement	Zone : 0155	2 (max 9 mètres)	Règles d'insertion	50%	-	Usage principal : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitation de 1 à 3 logements
		Zone : 0240	2 (max 9 mètres)	Règles d'insertion	50%	-	Usage principal : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitation de 1 à 3 logements Autres catégories d'usages : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerces et services d'appoint
		Zone : 0272	2 (max 9 mètres)	Règles d'insertion	50%	-	Usage principal : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitation de 1 à 3 logements
Zone commerciale	Chapitre d'arrondissement		1 à 3	Isolée ou jumelée	Moyen	0,2 à 2,0	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Immeubles industriels ▪ Immeubles à bureaux ▪ Immeubles commerciaux ▪ Équipements collectifs ou institutionnels
	Règlement 01-275 de l'arrondissement	Zone : 0339	7 à 9	Isolée, jumelée, contiguë	35%	-	Usage principal : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Équipement de transport et de communication et infrastructures

Notes

Pour les règles d'insertion relatives à l'implantation, voir TII Cadre bâti, chapitre V Modes d'implantation, section III Règles d'insertion, du règlement 01-275 de l'arrondissement.

Pour les marges, voir section TII Cadre bâti, chapitre VI Alignement de construction et marges, du règlement 01-275 de l'arrondissement.

Extraits du règlement 01-275 de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve en annexe

PROJETS SIMILAIRES

Réaménagement du site de Benny Farm

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

- Total de 530 logements abordables à des ménages à revenus modestes et moyens.
- Divers modes de tenure (coopératives, habitations sans but lucratif, logements locatifs privés et en copropriété) et types d'habitation (maison en rangée, triplex, sixplex et immeubles d'appartements).
- Tiers destiné à des propriétaires, 200 unités locatives administrées par des Coop ou des OSBL.
- Le site comprends des équipements de services : 2 édifices destinés au CLSC, centre récréatif et garderie.
- Conservation de l'esprit d'origine de cité-jardin : vastes espaces verts, jardin communautaire, sentiers, conservation des arbres existants et plantations.
- Constructions respectant l'échelle du cadre bâti existant, rénovation des bâtiments existants, intégration au tissu urbain.

Documents en annexe

Réaménagement des Terrains Angus

Arrondissement de Rosemont – Petite-Patrie

- Objectif : fournir un ensemble d'habitations à composition sociale mixte en réaménageant le complexe industriel des Ateliers Angus.
- 2 587 logements construits dont 40 % sont réservés à des ménages à revenu faible ou modeste (coopératives d'habitation, logements sans but lucratif, secteur public).
- Orientations d'aménagement :
 - Majorité d'unités d'habitation à deux ou trois chambres pour les familles.
 - Diversité architecturale.
 - Majorité de bâtiments ayant 3,5 étages.
 - Petits parcs publics, pistes cyclables, sentiers de promenade.
 - Établissements commerciaux répondant aux besoins locaux .
 - Différentes typologies résidentielles.
 - Réseau de circulation comportant une majorité de rues réservées à la circulation locale, deux rues principales permettant une circulation plus dense.
 - Stationnement permis sur les rues sauf sur les artères principales.
 - Différents types d'habitation dans chaque zone.
 - Continuité d'échelle entre les tronçons de rues.
 - Densité plus faible dans les rues locales.
 - Habitations pour personnes âgées à proximité du réseau de transport collectif, des parcs et des services commerciaux.

Documents en annexe

ANNEXES

- Plan des quartier de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve (source : chapitre d'arrondissement)
- Carte 2.2.1 – Le transport collectif (source : Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal)
- Carte 2.2.3 - Le réseau routier (source Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal)
- Secteur de planification détaillée de portée pan-montréalaise : Bourget-Forget (source : Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal)
- Synthèse des orientations pan-montréalaises pour l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve (plan) (source : Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal)
- Synthèse des orientations pan-montréalaises pour l'arrondissement d' Anjou (plan) (source : Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal)
- Synthèse des orientations pan-montréalaises pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (plan) (source : Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal)
- Plan de l'affectation du sol de l'arrondissement (source : Chapitre de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal)
- Plan de la densité des constructions de l'arrondissement (source : Chapitre de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal)
- Normes relatives à l'implantation des bâtiments et aux marges (source : règlement 01-275 de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve)
- Documentation relative au réaménagement du site de Benny Farm (source : www.bennyfarm.org/fr/redevelopment/project.html)
- Documentation relative au réaménagement des Terrains Angus (diverses sources)